

# Procès-Verbal

## Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 octobre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

**Présents :** MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, ROUXEL Danièle, MARIE Alain.

**Absents excusés :**

**Procurations:** LEMARCHANT Sunniva donne pouvoir à GESLAND Marie-Thérèse, LELOUP Nicolas donne pouvoir à LENOURY Jean-Noël.

**Nombre de membres :**

- afférents au Conseil municipal : 9
  - en exercice : 9
  - présents : 7

**Secrétaire de séance :** GESLAND Marie-Thérèse

## **Approbation du PV du dernier Conseil Municipal**

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2025.

## **Objet de la délibération : 26/2025**

*Délibération portant adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire : santé souscrite par le centre de gestion du calvados*

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/35 en date du 28 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 14 et la MNT-MGEN,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 04/12/2024,

*Conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 6 ans.*

*A l'issue de la procédure de consultation, le CdG du Calvados a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.*

*Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.*

#### **Caractéristiques contrat-groupe « santé »**

*Trois formules sont proposées au choix des agents, avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du code de la sécurité sociale, à savoir :*

- Niveau 1 - De base
- Niveau 2 - Confort
- Niveau 3 - Renforcée

*Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droit.*

*La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.*

*Il revient à chaque agent de décider d'adhérer ou non, à titre individuel, aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.*

*Les montants des cotisations sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2024 hors évolutions réglementaires et fiscales et hors revalorisation du PMSS. Puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation du montant de cotisation est plafonnée à 5% par an.*

#### **Participation financière de l'employeur**

*L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.*

*Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou la situation familiale de l'agent.*

*L'aide financière mensuelle deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret (à hauteur de 15€/mois/agent).*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 01/01/2026
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

- D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### **Infos INTERCOM :**

#### Inauguration STEP :

La nouvelle station de traitement des eaux sera en fonctionnement avant la fin de l'année.

Pour rappel, le rendement de la station est sollicité 10 fois plus en été qu'en hiver.

Concernant, le SPANC (assainissement non collectif), Mr le Maire précise que 1/3 des habitants d'Isigny Omaha Intercom sont, à ce jour, aux normes.

Celle-ci a été inaugurée le lundi 20 octobre 2025 en présence de M Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados. Mr MORIN, Président de la région Normandie visitera cette station le 6 novembre 2025.

Des portes ouvertes seront organisées pour l'ensemble du public le 13 décembre 2025. La SAUR, notre délégataire, sera chargée d'organiser les visites.

#### Bureau d'Information Touristique :

La réception des travaux est prévue le 10 décembre 2025.

L'inauguration est prévue le 12 décembre 2025.

#### Assainissement eaux usées :

Révision des tarifs pour l'année 2026, le coût de l'abonnement augmentera et le coût du prix au m<sup>3</sup> diminuera pour tous les administrés du territoire d'Isigny Omaha Intercom.

### **Infos diverses :**

#### Voirie communale :

Une réfection en enrobé du chemin du Petit Cabourg et le chemin des Vignets de Cabourg aura lieu fin novembre – début décembre.

#### Projet de protection des vestiges de guerre au titre des monuments historiques – Normandie 1939 -1945 :

L'enjeu majeur qui est de faire face à la disparition progressive de ce patrimoine qui nous relie à l'Histoire. La préservation de certains de nos sites doit aujourd'hui être initiée afin de les transmettre aux générations futures.

Le WN 60 et le WN 62 illustrent avec force la violence des combats du Débarquement et l'importance historique de ce secteur emblématique du front occidental.

Afin de préserver notre patrimoine, la commune propose d'inscrire ces deux sites, le WN 60 et WN 62 au titre des monuments historiques.

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** pour l'inscription de nos deux sites au titre des monuments historiques et n'a pas ajouté d'observations supplémentaires.

Cette inscription permettra d'obtenir des subventions en cas de travaux pour entretenir ces deux sites.

*Marathon des héros :*

Au départ de Grancamp-Maisy, le marathon des héros se terminera à Bayeux.

Cet évènement aura lieu le 29/03/2026. Il est attendu environ 1500 participants.

Cet évènement traversera Colleville-sur-Mer, le parcours n'est pas encore définitif.

Nous ferons appel à des bénévoles pour le possible point de ravitaillement au nouveau Bureau d'Information Touristique.

*Maratrail :*

Cet évènement au départ de Utah beach jusqu'à Omaha beach aura lieu le week-end du 13-14 juin 2026.

*Projet aménagement du Cœur de bourg :*

L'instruction du Permis d'aménager est en cours.

La commune est en attente de l'accord ministériel pour le déplacement du monument aux morts.

La chambre de l'agriculture demande une modification du projet. En effet, le ralentisseur prévu devant l'église doit être d'une longueur plus importante afin de permettre à un tracteur accompagné d'une remorque d'être sur le même plateau lors de sa traversée.

Les subventions DETR, APCR + et Amendes de polices sont validées.

Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de la parcelle B 507. En effet, le projet propose une modification de la route de la première division afin de la sécuriser et emprunterai une partie de cette parcelle. Une proposition de rachat d'une partie de celle parcellaire a été faite. La commune attend le retour des propriétaires.

*Effacement de réseaux :*

Les travaux structurants seront terminés fin novembre pour la route d'Omaha Beach et la Rue de Cabourg.

*Travaux RD 514 :*

Des travaux de busage permettant une meilleure évacuation des eaux pluviales sur la route d'Omaha Beach auront lieu en décembre. L'entreprise en charge des travaux est Martragny TP.

*Travaux RD 208 :*

Des travaux sont prévus par ENEDIS pour l'installation d'un nouveau transformateur et l'effacement de réseau aérien. Une déclaration préalable d'urbanisme est en cours d'instruction.

*Concert de Noël :*

Le concert sera le 14 décembre 2025 à 17h.

*Vœux du Maire :*

Les vœux du Maire auront lieu le 3 janvier 2026 à 15h.

GESLAND Marie-Thérèse  
Secrétaire de séance



THOMINES Patrick,  
Le Maire



